



DATE DE PUBLICATION : 5 JANVIER 2026

SUCCURSALE DE MELUN

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

**Délégation de signature donnée par le la directeur départemental de Seine-et-Marne**  
**à la responsable du service des Particuliers**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît EHRET, directeur départemental de Seine-et-Marne (succursale de Melun) et de Madame Nadège ISTASSE, adjointe au directeur départemental de Seine-et-Marne, délégation est donnée à Madame Sarytha MARTIN, responsable du service des Particuliers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du service des Particuliers de Melun.

Fait à Melun le 5 janvier 2026

Benoît EHRET